

TRIBUNAL MIXTE DES NOUVELLES-HEBRIDES

J U G E M E N T

Audience publique du mardi trente août mil neuf cent cinquante-cinq.

Le Tribunal Mixte des Nouvelles-Hébrides, séant au Palais de Justice et composé de :

M.M.

Philippe COMTE, Juge Français, Président,
C.F.C. MACASKIE, Juge Britannique,
A. ROLLAND, Assesseur,
assistés de M. BUTERI, Greffier p.i.

a rendu le jugement suivant :

Vu le jugement rendu à l'audience du 27 juin 1955, sous le N° 142, par le Tribunal du 1er degré de la Circonscription des Iles du Centre (1ère Subdivision), qui a condamné le vietnamien NGUYEN VAN RUNG, chauffeur de taxi, demeurant à Port-Vila, à quinze jours de prison et 25 Stg. 12 d'amende, pour avoir vendu, en décembre 1954, une arme à longue portée à un indigène, le nommé Johny, sans autorisation administrative préalable (délit prévu et puni par les articles 4 et 5 de l'arrêté conjoint N° 5 du 26 octobre 1917) ; le même jugement prononçant en outre la confiscation de l'arme, conformément à l'article 61, par. 2, du Protocole du 6 août 1914.

Vu l'appel interjeté par le prévenu ;

Ouf Me de PREVILLE, pour l'appelant ;

Après en avoir délibéré.

EN LA FORME :

Attendu que l'appel est régulier en la forme et a été formé dans les délais prescrits ;

LE RECOIT.

AU FOND :

Attendu que le Tribunal du 1er degré a fait une saine appréciation des faits de la cause et une juste application de la loi.

PAR CES MOTIFS :

Confirme purement et simplement le jugement dont est appel.

Ainsi fait, jugé et prononcé en audience publique les jour, mois et an que dessus./.

.....

.....

Le Juge Britannique :

Arthur Hill

Le Juge Français :

D. Comper

L'Assesseur :

[Signature]

Le Greffier p.i. :

[Signature]

.....